



FORMULAIRE ADHESION 2024 / 2025

INSCRIPTION / RÉINSCRIPTION

H/F

NOM : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :

ADRESSE :

VILLE : CODE POSTAL :

TEL 1 : TEL 2 :

MAIL :

N° DE LICENCE : NIVEAU : CLASSEMENT :

CHOIX DE LA FORMULE / COTISATION (1^{er} octobre 2024 – Fin septembre 2025 incluant un accès illimité)

COTISATIONS

COTISATION ANNUELLE <i>(licence incluse)</i>	TENNIS	SQUASH	PICKLEBALL		PADEL
			SRCC	EXTERIEUR	
ADULTE	<input type="checkbox"/> 360€	<input type="checkbox"/> 330€			Location à l'heure
OPTION 1 PLATEAU / SEMAINE	<input type="checkbox"/> 470€	<input type="checkbox"/> 450€	<input type="checkbox"/> 110€	<input type="checkbox"/> 150€	
1H30 D'ENTRAINEMENT / SEMAINE (MAX 5 JOUEURS / COURT AVEC 1 COACH) + 1 PLATEAU	<input type="checkbox"/> 590€				
COUPLE	<input type="checkbox"/> 550€	<input type="checkbox"/> 520€	<input type="checkbox"/> 200€	<input type="checkbox"/> 250€	
PASS PARENT	<input type="checkbox"/> 150,00 €	<input type="checkbox"/> 130,00 €			

***Pour toute nouvelle adhésion**, une lettre de présentation sera soumise au bureau.

***l'inscription est annuelle, aucun remboursement possible**, le paiement peut se faire soit en 1 seule fois, soit en 3 chèques au nom du Saint Raphael Country Club que vous devez nous confier à l'inscription et qui seront remis en banque le 05 octobre, 05 novembre et 05 décembre.

Paiement par :

Chèque : _____ Nombre de chèques : _____ Banque et n° du chèque _____

Espèces : _____ pass sports : _____ Montant total : _____

Besoin d'une attestation de paiement/ facture : _____

FICHE RÈGLEMENTAIRE

- Reconnaît que l'inscription au cours et l'adhésion au Saint Raphael Country Club (S.R.C.C.) entraînent l'acceptation de son règlement intérieur et des règlements de la Fédération Française de Tennis (F.F.T.), la ligue P.A.C.A ainsi que ceux du Comité du var.

- Reconnaît avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive, avoir été informé et pris connaissance des garanties d'assurance proposées avec la licence.

- Reconnaît avoir été averti de l'intérêt de souscrire des garanties complémentaires proposées par la F.F.T. afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas de dommage corporel.

- Autorise le Saint Raphael country club (S.R.C.C) pour sa communication interne et externe à utiliser pour la saison en cours l'image de la personne objet de la présente fiche et cela sur tout type de support (notamment sur le site Internet du club).

Par ailleurs, les présentes informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au S.R.C.C et également à la F.F.T., ses ligues et ses comités départementaux et provinciaux. Ces données sont nécessaires à l'organisation des activités tant du S.R.C.C (gestion des membres...) que de la F.F.T. (organisation des compétitions, lettres d'information...) des ligues et des comités départementaux ou provinciaux.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la F.F.T. aux adresses suivantes : par courriel : fft@fft.fr

Par courrier : Fédération Française de Tennis
Service Organisation et Systèmes d'information 2 avenue
Gordon-Bennet 75116 PARIS

Vos nom et prénom peuvent être amenés à être affichés sur le site Internet de la F.F.T., des ligues, des comités départementaux et du club.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre

Ces informations pourront être cédées et (ou) échangées à des partenaires commerciaux de la F.F.T., des ligues, des comités départementaux et du club.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre

Date :/...../ Signature :

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

Je soussigné MR/Mme NOM.....Prénom..... atteste
renseigner le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à
l'ensemble des rubriques.

Date/...../.....

Et signature du sportif.....

CHARTRE DE L'ADHERENT

Afin de permettre une utilisation plus efficace et plus conviviale des équipements du Country Club de Saint-Raphaël, le Bureau de Direction a décidé de mettre en place une charte pour nos membres.

Cette présente charte devra être signée par chaque adhérent en début de saison avant que le club n'active son abonnement sur BALLE JAUNE.

En tant que membre du Country Club de Saint-Raphaël, je m'engage à :

1. Réserver sur BALLE JAUNE (le site de réservation) pour toute occupation d'un terrain en indiquant le nom de mon partenaire.
2. Occuper le court réservé et non un autre.
3. Téléphoner au secrétariat afin d'annuler la réservation sur BALLE JAUNE en cas d'impossibilité de jouer.
4. Ne pas prêter mon nom (accès individuel) à une tierce personne et à contacter le secrétariat pour toute réservation avec un invité extérieur au club.
5. Respecter les horaires de réservation et laisser le terrain libre à l'heure prévue si d'autres utilisateurs ont réservé le terrain.
6. Réserver au maximum 1 heure consécutive en SIMPLE sur BALLE JAUNE & 2 heures en DOUBLE.
7. Contacter le secrétariat pour obtenir une réservation de 2 heures pour les matchs par équipes ou autres (animations, entraînement exceptionnel...).
8. Passer la traîne, balayer les lignes et arroser le terrain à la fin de chaque utilisation des terrains en terre battue.
9. Ne pas utiliser les terres battues si elles sont trop humides afin d'éviter leur dégradation.
10. En cas de pluie & vent violent, certains créneaux horaires de nos courts couverts sont signalés par une vignette sur BALLE JAUNE (école de tennis, compétition, entraînements adultes, tournoi...) Dès lors, je sais que ma réservation sera de ce fait annulée et remplacée par ces vignettes prioritaires.
11. Ne jamais laisser les portes d'accès ouvertes aux courts couverts.
12. Ne pas jouer en dehors des horaires d'ouverture du club.
13. Signaler au secrétariat tout problème technique (tuyau d'arrosage, filet, etc.) afin que le SRCC puisse résoudre le problème au plus vite.
14. Respecter la propreté de nos infrastructures (sanitaires, douches, espaces verts...).

Le SRCC se réserve le droit d'effectuer des contrôles d'utilisation de BALLE JAUNE et des infrastructures, d'avertir l'adhérent et de prendre les dispositions qu'il jugera adaptées en cas de manquement répété aux règles de cette charte (exclusion temporaire ou définitive).

Nom et prénom :

Date :/...../ Signature :

